



43 000

**COLLABORATEURS
ONT ACCÈS À Elis**for.all
2023

Du 18 septembre au 04 octobre 2023,
Elis lance sa 4^e opération d'actionnariat salarié,
via le FCPE Elis for all Relais 2023, auprès
de 43 000 salariés issus de 18 pays.

ELIS EN BREF



Malgré un environnement complexe dû notamment à l'inflation et aux coûts de l'énergie, notre modèle d'économie circulaire nous montre qu'être responsable permet aussi d'être performant.

En tant que collaborateurs, vous êtes les acteurs principaux de cette performance et nous souhaitons vous associer durablement au développement et à la réussite du Groupe.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous annoncer que le Groupe lance sa 4^e opération d'actionnariat salarié Elis for all auprès de 43 000 salariés issus de 18 pays.

Du 18 septembre au 04 octobre 2023, vous aurez l'opportunité de souscrire des actions Elis à des conditions privilégiées et ainsi devenir indirectement actionnaire par l'intermédiaire du fonds commun de placement.

Nous serons heureux de vous compter parmi nos actionnaires.

Didier Lachaud,
DRH Groupe



près de
54 000
collaborateurs



400 000
clients livrés
dans le monde



440
centres de production
et de distribution

3,8 Mds€
de chiffre d'affaires
consolidé en 2022



1 259,6 M€
d'EBITDA en 2022

DÉTAIL DE L'OFFRE

En souscrivant à l'offre Elis for all*, vous avez l'opportunité de détenir indirectement des actions Elis à travers un Fonds Commun de Placement investi en actions Elis.

-30%

Vous bénéficierez d'une **DÉCOTE DE 30 %** appliquée sur le prix de référence⁽¹⁾ de l'action Elis



ABONDEMENT :
1 action vous sera offerte pour 10 actions souscrites⁽²⁾



Votre investissement est **BLOQUÉ 5 ANS** sauf cas de déblocage anticipé (voir page 11)



VOTRE INVESTISSEMENT RESTE LIÉ À L'ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION ELIS, à la hausse comme à la baisse



DIVIDENDES :
Vous bénéficiez des dividendes éventuels attachés à l'action qui sont réinvestis en parts de FCPE augmentant ainsi le montant de votre investissement



Les frais de tenue de compte du fonds commun de placement (FCPE) sont pris en charge par Elis

*Le FCPE Elis for all Relais 2023 a vocation à fusionner à l'issue de l'augmentation de capital avec le FCPE Elis for all existant après autorisation du conseil de surveillance du fonds et agrément de l'AMF.

EXEMPLES D'INVESTISSEMENT

sur la base d'un prix de référence⁽¹⁾ de 13 € et d'un prix de souscription de 9,10 €

VOUS ACHETEZ	VALEUR DE VOS ACTIONS ⁽¹⁾	DÉCOTE DE 30 %	ABONDEMENT EN ACTIONS ⁽²⁾	VOTRE APPORT PERSONNEL	TOTAL DE VOTRE PORTEFEUILLE
6 actions ⁽²⁾	78 €	- 23,40 €	0	54,60 €	78 €
10 actions ⁽²⁾	130 €	- 39 €	1	91 €	143 €
15 actions ⁽²⁾	195 €	- 58,50 €	1	136,50 €	208 €
20 actions ⁽²⁾	260 €	- 78 €	2	182 €	286 €

(1) Prix de référence : moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action Elis précédant le lancement de l'opération

(2) Ou l'équivalent de parts du FCPE Elis for all investies pour votre compte en action Elis

PÉRIMÈTRE DE L'OFFRE

- Près de 43 000 salariés éligibles au plan.
- Un plan ouvert à 18 pays : Allemagne, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.



COMPRENDRE L'OFFRE

➤ La décote :

Hypothèse du prix de référence

13€

-

30%

=

9,10€

Prix de souscription

➤ L'abondement : 1 action offerte pour 10 actions souscrites

QUEL MONTANT PEUT ÊTRE INVESTI ?

50€
MINIMUM

Le montant minimum d'investissement à Elis for all est fixé à 50 €.

Le montant maximum est limité au quart de votre rémunération annuelle brute estimée pour 2023 et ce montant est plafonné à 50 000 €.

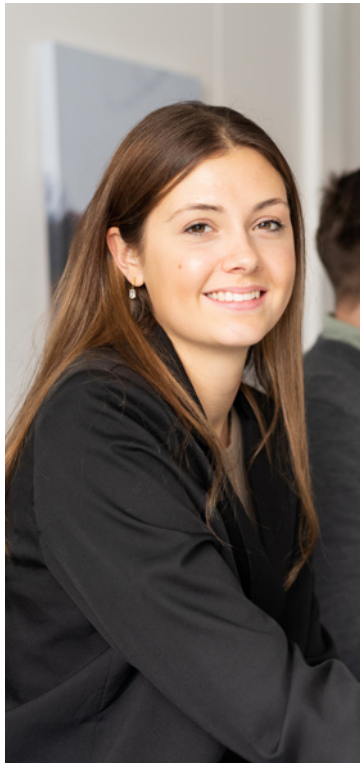
QUELS SONT LES MOYENS DE PAIEMENT ?

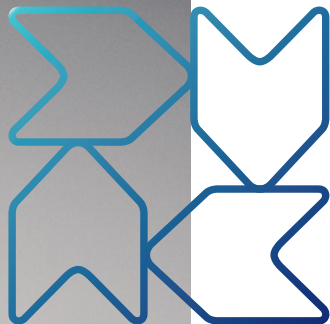
- › Votre souscription sera réglée par un prélèvement sur votre compte bancaire vers le 30 octobre 2023.
- › Au moment de votre souscription, il est nécessaire que vous fournissiez l'autorisation de prélèvement et vos coordonnées bancaires.

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE SUR-SOUSCRIPTION ?

L'offre Elis for all 2023 porte sur un maximum de 2 000 000 d'actions. Si les demandes de souscription sont supérieures à l'enveloppe d'actions prévue pour l'opération, une réduction sera mise en œuvre.

Il sera procédé à un calcul d'un coefficient de réduction en divisant le nombre total d'actions offertes par le nombre d'actions demandées. Toutes les souscriptions se verront appliquer ce coefficient de réduction afin de ne pas dépasser l'enveloppe autorisée.





SOUSCRIRE À L'OFFRE Elisfor.all

Une opportunité ouverte à tous

Cette augmentation de capital est exclusivement proposée à l'ensemble des salariés d'Elis et de ses filiales adhérentes au Plan d'Épargne Entreprise International (PEEI).

Pour en bénéficier, il vous suffit d'être salarié du Groupe et d'avoir au minimum 3 mois d'ancienneté à la date d'ouverture de la période de souscription.

Souscrire à l'offre en quelques clics*

Une plateforme en ligne, simple et sécurisée, vous permet de souscrire rapidement.

- 1 Connectez vous sur le site <https://be.elis.com/fr/EFA>

- 2 Cliquez sur le bouton **Participez à ELIS FOR ALL 2023**

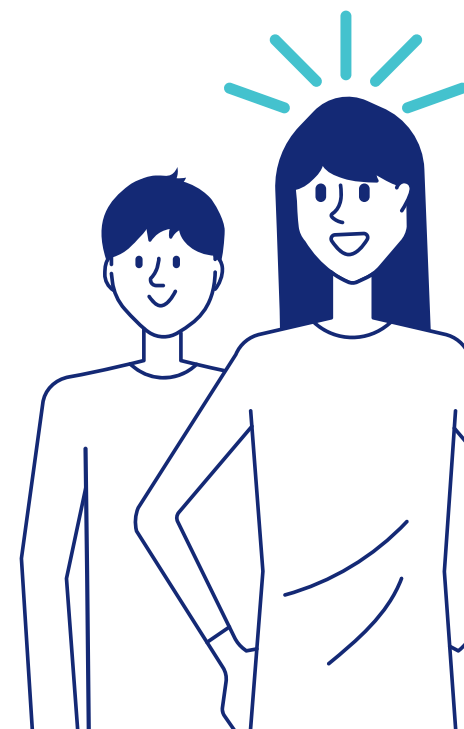
- 3 Utilisez l'identifiant et le mot de passe figurant dans le courrier qui vous sera adressé.

- 4 Vérifiez et complétez vos informations personnelles

- 5 Saisissez le montant que vous souhaitez investir

- 6 Validez votre souscription

** Si vous ne disposez pas d'un accès Internet, n'hésitez pas à prendre contact avec votre correspondant Ressources Humaines.*





LE CALENDRIER DE L'OPÉRATION

15 septembre 2023

Fixation du prix de souscription



**du 18 septembre
au 04 octobre 2023**

Période de souscription



30 octobre 2023

Date de prélèvement de votre souscription



07 novembre 2023

Augmentation de capital
et livraison des actions dans le FCPE



2026

Disponibilité des avoirs après 3 ans
(sauf cas de déblocage anticipé)

Après la souscription...

L'investissement suivra l'évolution du cours de l'action Elis à la hausse comme à la baisse. Il est ainsi exposé au risque de perte en capital.

Selon la fiscalité applicable dans votre pays, votre souscription, la perception de dividendes attachés aux actions souscrites, ou la revente de celles-ci, sont susceptibles de déclencher une taxation ou une obligation de déclaration auprès des autorités fiscales.

L'investissement est sans garantie de capital. Compte tenu de ce risque, il est recommandé d'évaluer la nécessité de diversifier votre épargne.

Comme pour toute valeur d'entreprise, l'évolution des performances passées ne préjuge pas de ses performances futures.



elis.com



AVERTISSEMENT

Cette brochure s'adresse uniquement aux salariés éligibles Elis. Le Document d'enregistrement universel de Elis, ainsi que d'autres documents d'information, notamment de nature financière, publiés périodiquement, sont disponibles sur le site Internet de la Société www.elis.com. Vous êtes invités à consulter ces documents qui contiennent des informations importantes relatives, notamment, à l'activité de la Société, à sa stratégie et à ses objectifs, aux facteurs de risques inhérents à la Société et à son activité, ainsi qu'à ses résultats financiers. Les renseignements de cette brochure vous sont donnés uniquement à titre informatif, et ne constituent pas un conseil financier ou un conseil en investissement de la part de Elis ou de ses filiales. Il est rappelé que les performances passées de l'action Elis ne préjugent pas de l'évolution future de son cours et qu'un investissement boursier n'est pas dénué de risques. Selon la fiscalité applicable dans votre pays, votre souscription, la perception de dividendes attachés aux actions souscrites, ou la revente de celles-ci, sont susceptibles de déclencher une taxation ou une obligation de déclaration auprès des autorités fiscales. L'offre vous est présentée en votre qualité de salarié éligible d'une société du groupe Elis. Cette brochure ou tout autre document fourni ou mis à votre disposition dans le cadre de cette offre ne modifie en rien les termes de votre contrat de travail ni les droits et obligations qui en résultent, ni votre situation au sein du groupe Elis. Les avantages accordés dans cette offre ne sont pas considérés comme des éléments de rémunération pouvant être pris en compte pour le calcul de futurs avantages. La possibilité de participer à cette offre ne préjuge en rien de la mise en place d'offres similaires dans le futur ni la possibilité de participer à celles-ci. Votre décision d'y participer ou non est libre et strictement personnelle.